

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/019 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME PORTANT DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, MISE EN SECURITE ET CONFORTEMENT STRUCTUREL DU COUVENT SAINT FRANÇOIS A BASTIA

SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

L'An deux mille treize et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
M. FRANCISCI Marcel à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MERMET Valérie
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SINDALI Antoine à M. SANTINI Ange
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. ORSUCCI Jean-Charles

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

CASTELLANI Michel, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le programme portant diagnostic architectural, mise en sécurité et confortement structurel du Couvent Saint François de Bastia.

ARTICLE 2 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

**CULTURE
(REF : SGCE/RAPPORT N°)**

ORIGINE : BP 2013

PROGRAMME : Culture - Investissement - 4730I

MONTANT DISPONIBLE 4 236 201,00 €

Collectivité Territoriale de Corse

Diagnostic architectural, mise en sécurité et confortement structurel du
Couvent Saint François de Bastia2 950 000,00 €

MONTANT A AFFECTER 2 950 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU 1 286 201,00 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à
conduire toutes les procédures afférentes à cette opération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil
des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 février 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Diagnostic architectural, mise en sécurité et confortement structurel du Couvent Saint François de Bastia

En application de la délibération en date du 28 septembre 2006 de l'Assemblée de Corse, la Collectivité Territoriale de Corse a acquis le couvent Saint-François à Bastia et son terrain d'assise d'environ 5 000 m² en vue de sa réhabilitation pour y développer un projet à vocation patrimoniale et culturelle et y installer notamment le Conservatoire de Musique et de Danse de Corse - Henri Tomasi.

Au terme d'une consultation initiée en mai 2011, une mission de maîtrise d'œuvre portant d'une part sur le diagnostic architectural du bâtiment et d'autre part, sur sa mise en sécurité a été confiée au cabinet Fabrica Tracerum en Novembre 2011.

La mission a pour objet de déterminer et faire réaliser, après établissement d'un diagnostic, les travaux permettant de mettre un terme à l'état de dégradation du bâtiment en réalisant les travaux de confortation en vue d'éviter sa ruine en procédant à la mise hors d'eau et la mise en sécurité du bâtiment.

Le programme comprend principalement :

- ◆ Le diagnostic des pathologies et proposition de consolidation (voûte XVIII^{ème})
- ◆ L'obturation des baies (en préservant les menuiseries et ferronneries anciennes)
- ◆ La réfection des parties de toitures et éventuellement de charpente endommagées
- ◆ La fermeture du bâtiment afin d'interdire toute intrusion

Les premiers éléments de diagnostic et d'études pour la mise en sécurité remis fin mai 2012 ont permis de recenser les principales pathologies du bâtiment dues au défaut de clos et couvert, à l'absence de drainage, au manque d'entretien et aux interventions réalisées dans le cadre de la transformation en hôpital militaire, à savoir :

- ◆ Fissurations ponctuelles
- ◆ Humidité due soit à des infiltrations, soit à des remontées capillaires
- ◆ Altération des matériaux (maçonneries, enduits, décors, éléments de charpente, poutres)
- ◆ Instabilités structurelles localisées
- ◆ Végétation parasitaire
- ◆ Manque de matière et perte de cohésion de maçonnerie
- ◆ Défaillance des couvertures notamment en tuiles
- ◆ Souches et conduits dégradés
- ◆ Gouttières et descentes d'eau défaillantes

Ces éléments présentés ont permis de valider les orientations suivantes pour la poursuite des études :

- ◆ Assurer le couvert du bâtiment est une priorité ; la réfection partielle de la charpente et en totalité pour la toiture dans le respect des techniques d'origine pour une restitution des couvertures en lauzes est nécessaire.
- ◆ Ces travaux à caractère définitif ne peuvent être envisagés sans une consolidation des structures horizontales du bâtiment (voûtes et planchers)
- ◆ Ces interventions permettront la démolition des contreforts en vue de la restitution des façades d'origine.
- ◆ L'installation de gouttières n'étant pas souhaitable, il conviendra de réaliser un drainage en pied d'élévation afin d'assurer l'assainissement du bâtiment.
- ◆ Il apparaît également nécessaire de faire réaliser les travaux de sécurisation du site et de préparation de l'opération ultérieure d'aménagement comprenant :
 - Démarche auprès du SRA en vue d'éventuelles fouilles préventives
 - Sondages en recherche des niveaux de sol d'origine
 - Étude géotechnique
 - Clôture du site
 - Nettoyage et conservation de la calade par ensablage
 - Nettoyage de la cour intérieure et neutralisation de la végétation parasitaire

Sur la base du dossier d'avant-projet remis courant novembre, les travaux sont estimés à 2,354 M€ HT répartis de la manière suivante :

Nature des Travaux	Estimation HT
Installation de chantier et Travaux préliminaires ou préparatoires décrits ci-dessus	66 000
Désamiantage	129 000
Travaux de gros œuvre et maçonnerie (Échafaudages - Déposes diverses en démolition ou conservation - Démolitions - Maçonneries - Injections de coulis - Remaillage de fissures - Agrafages de consolidation - Occultations polycarbonates - Chainages BA)	897 000
Suppression des contreforts de l'aile 2 - Drainage et création dalles connectées	316 000
Charpente - couverture (Dépose des lauzes en conservation - Dépose de la charpente en démolition et conservation - Dépose des tuiles en démolition - Réemploi et fourniture complément charpente et lauzes)	946 000
	2 354 000

Le coût total est ainsi estimé à **2,950 M€ TTC** et doit être imputé sur le programme 4730I - Culture Investissement. Un financement représentant 63 % du coût sera demandé au titre du PEI.

L'opération devrait se dérouler selon le calendrier prévisionnel suivant :

Mi-janvier 2013 :	Dépôt de la demande de permis de construire
1 ^{er} Trimestre 2013 :	Études de Projet
Avril 2013 :	Lancement consultation entreprises
Fin 2013 - début 2014 :	Démarrage des travaux
Durée des travaux :	18 mois
Mi 2015 :	Livraison

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : CULTURE

ORIGINE : BP 2013

PROGRAMME : Culture - Investissement - 4730I

MONTANT DISPONIBLE :..... 4 236 201,00 €

Collectivité Territoriale de Corse

Diagnostic architectural et mise en sécurité du Couvent Saint François de Bastia
.....2 950 000,00 €

MONTANT A AFFECTER :.....2 950 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....1 286 201,00 €